

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT SENIEUR

Vendredi 10 novembre 2017

Début de la séance : 20h50

L'an deux mille dix-sept, le 10 novembre, le conseil municipal de la commune de Saint Avit Sénieur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint Avit Sénieur, sous la Présidence de Monsieur Alain DELAYRE, Maire.

Présents : Messieurs DELAYRE, VIERO et MAGNE

Mesdames DESCOTTE et CLAIN

Absent : Mr BOUSQUET donne pouvoir à Mme DESCOTTE, Mr ANSART donne pouvoir à Mme CLAIN, Mr MALET donne pouvoir à Mr DELAYRE

Madame DESCOTTE Anouk est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la séance précédente séance du Conseil Municipal. Le conseil approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande le rajout d'une délibération : travaux logement école par M. DANOY.

ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SMDE24

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

par délibération en date du 3 juillet 2017, la Commune de Saint Chamassy sollicite son adhésion au SMDE 24  
le Comité Syndical du SMDE24, lors de sa réunion du 19/9/2017 a donné une suite favorable à cette demande d'adhésion.

Conformément aux statuts du SMDE24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE24, l'adhésion de cette Collectivité au SMDE24.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

par délibération en date du 24 mars 2017, la Commune de Thiviers sollicite son adhésion au SMDE 24  
par délibération en date du 26 juillet 2017, la Commune de La Chapelle Aubareil sollicite son adhésion au SMDE 24  
le Comité Syndical du SMDE24, lors de sa réunion du 19/9/2017 a donné une suite favorable l'ensemble de ces demandes d'adhésion.

Conformément aux statuts du SMDE24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE24, l'adhésion de ces Collectivités au SMDE24.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

par délibération en date du 7 juillet 2017, le SIAEP du Bois de la Côte sollicite le transfert de la compétence « Eau » au SMDE 24  
par délibération en date du 9 septembre 2017, la Commune du Buisson de Cadouin sollicite le transfert de la compétence « Eau » au SMDE 24  
par délibération en date du 13 septembre 2017, le SIAEP du Bassin Ribéracois sollicite le transfert de la compétence « Eau » au SMDE 24  
par délibération en date du 7 Avril 2017, la Commune de Saint Front d'Alemps le transfert de la compétence « Assainissement Collectif » au SMDE24  
le Comité Syndical du SMDE24, lors de sa réunion du 19/9/2017 a donné une suite favorable à ces demandes de transfert.

Conformément aux statuts du SMDE24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE24, ces transferts de compétence au SMDE24.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

## MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCBDP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi NOTRe prévoit un certain nombre de transferts de compétences à la CCBDP dès le 1er janvier 2017 jusqu'en 2020. Les compétences optionnelles et facultatives doivent résulter du choix de la CCBDP et de ses communes membres.

Pour obtenir la DGF bonifiée, la CCBDP doit exercer au moins 6 des 11 compétences définies à l'art. L 5214-23-1 du CGT avec un libellé strictement conforme à celui défini dans la loi NOTRe. Il apparaît utile de modifier les statuts de la CCBDP pour intégrer les nouvelles compétences, comme la GEMAPI (compétence obligatoire) et le contingent incendie (compétence optionnelle), et pour intégrer la compétence enfance à l'action sociale (compétence optionnelle).

Le conseil vote pour à l'unanimité

## RENOUVELLEMENT ADHESION AU CDAS

Il s'agit du renouvellement de l'adhésion pour le personnel de la commune au Comité Départemental d'Action Sociale.

Le conseil vote pour à l'unanimité

## CHOIX ENTREPRISE TOITURE ECOLE ET DEMANDE DE SUBVENTION

5 artisans ont fait un devis pour les deux parties de la toiture.

BIARD : 22 848,10€ + 11 144,32€ = 33 992,42€ TTC

BORDAS : 21 995,40€ + 21 530,70€ = 43 526,10€ TTC

SICARD : 29 606,20€ + 14 558,96€ = 44 165,16€ TTC

SUPERBAT : 27 112,00€ HT+ 14 200,00€ HT = 49 574,40€ TTC

Le conseil retient l'entreprise BIARD à l'unanimité

La subvention qui sera donné par le Conseil Départemental s'élèvera à 25% du montant HT, donc environ 7 750€

#### AIDE POUR INSTALLATION NOUVEAU DOCTEUR A BEAUMONT ?

Un nouveau médecin doit venir s'installer dans le même bâtiment que les docteurs CAILLAT et LELIEVRE. La communauté de communes demande à chaque commune une aide à l'installation de ce médecin. M le Maire propose une aide de 500€.

Le conseil vote pour avec 7 voix pour et une abstention

#### DESIGNATION ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

M le Maire donne lecture de la demande faite par Mme la Préfète concernant la mise en place d'un élu référent sécurité routière. M MAGNE se propose.

Le conseil vote pour à l'unanimité

#### DEVIS :

Nous avons reçu trois devis concernant la vidéo surveillance.

EXPERT (Lalinde) 462€ TTC (pour 1 caméra)

MAGNE 198€ TTC (pour 1 caméra)

MAGNE 282€ TTC (pour 1 caméra)

Après explication de M MAGNE, le conseil décide de prendre la caméra à 282€ (GR300), qui est de meilleure qualité que celle à 198€. Maintenant il faut attendre l'accord de la préfecture avant achat et installation.

#### Questions Diverses :

Eau potable

Le démarreur du forage était en panne. Il a été remplacé par un variateur (coût d'environ 4 005.00 € HT). Ce remplacement devrait permettre d'importantes économies d'énergie. Les crépines de la source ont également été changées (400€ HT).

Les propriétaires sur Bazeille souffrent d'un manque de pression d'eau. Pendant une réunion (à programmer) leur sera proposée l'installation de surpresseur individuel. L'achat et l'installation seraient à la charge de la mairie, mais l'entretien, le remplacement et le coût d'électricité à la charge du propriétaire.

#### Réunion SCOT

Le 30 novembre à 18h30 aura lieu une réunion à Beaumontois en Périgord avec le thème :  
Quel projet de développement pour notre territoire ?

#### Subvention LEADER :

La demande de subvention LEADER pour la Halte Jacquaire a été validée par le GAL (Groupes d'Actions Local).

#### Devis pour fouilles :

Il faudra faire un appel d'offres pour les fouilles le long de l'église. On aura aussi besoin d'un bureau d'études et d'un maître d'œuvre monument historique. Avant de lancer les travaux il faudra connaître le montant de la subvention.

#### Bilan de la saison estivale :

Une réunion avec les acteurs du tourisme sera organisée le 29 novembre à 18h30 à la mairie. Les invitations seront envoyées.

Mme Clain enverra un tableau aux élus concernés pour la fabrication du Petit Journal. La date limite sera le 10 décembre pour une distribution en début d'année.

Le logement de l'école est à rafraîchir. Les nouveaux locataires pourraient faire ça et ne pas payer de loyer pendant 2 ou 3 mois.

Les chocolats de Noël seront distribués entre Noël et le nouvel an.

Le 22 décembre aura lieu le pot de fin d'année avec le personnel de la commune.

Le marché de Noël aura lieu le 3 décembre. A cette occasion le père Noël passera vers 18h/18h30.

Une réunion a eu lieu avec l'inspecteur de l'éducation nationale et les élus. Ont été évoqués les rythmes scolaires (4 jours ou 4 jours et demi) et la fermeture d'une classe à la rentrée 2018.

La dernière manifestation du festival Satie de cette année aura lieu le 19 novembre à Molières. Pour l'année prochaine 4 manifestations seront programmées. Les élus des communes concernées sont invités à un repas (auberge espagnole) le 13 janvier à st Avit. Seront présentés le bilan moral et financier.

Fin de la séance à 23h.